



COMMUNIQUE DE PRESSE

Conférence publique de la Chambre des salariés

« La politique salariale dans le contexte d'une gouvernance économique européenne »

La Chambre des salariés a organisé le 19 avril 2016 une conférence publique intitulée «La politique salariale dans un contexte d'une gouvernance économique européenne » avec le Dr. Thorsten Schulten, chercheur à l'Institut des Sciences politiques et sociales (*Wirtschafts- und Sozialwissenschaftliches Institut*) de la Fondation Hans Böckler à Düsseldorf et coordinateur du réseau de recherche européen « Collectively Agreed Wages in Europe ».

En introduction, M. Jean-Claude Reding, président de la CSL, revient sur les origines de la gouvernance économique européenne – c'est-à-dire la crise de 2008 – et la tentative par la Commission et le Conseil européens d'imposer une politique salariale restrictive dans bon nombre d'États-membres, dont également le Luxembourg qui annuellement se voit recommander une réforme de son système de formation et d'indexation des salaires. Toutefois, après dix ans, il semble clair que ces mesures sont vouées à l'échec et qu'il faut, pour relancer la croissance économique européenne, trouver de nouvelles mesures.

Dans la première partie de son intervention, Thorsten Schulten revient sur l'interprétation qu'a la Commission européenne de la crise de 2008. En effet, selon celle-ci, la crise est due à une divergence entre la compétitivité des États-membres, et notamment au fait que les pays déficitaires comme la Grèce ou l'Espagne connaissent des évolutions de salaires trop dynamiques. Afin d'y remédier, la Commission européenne met en place des mécanismes de coordination des politiques économiques des États-membres : le semestre européen et les programmes de la Troïka au sein desquels les salaires deviennent l'une des principales variables d'ajustement des économies européennes.

Ces deux nouveaux instruments de coordination servent surtout à pousser à la libéralisation des politiques salariales européennes en prônant notamment la décentralisation des relations contractuelles, la diminution – voire l'abolition – des déclarations d'obligation générale des conventions collectives, la suppression des causes d'indexation et viennent donc fortement réduire le pouvoir de négociation des syndicats. Cet interventionnisme européen en matière de politique salariale touche non seulement les pays en crise, mais l'ensemble des États-membres. Ainsi, le Conseil européen recommande depuis plusieurs années au Luxembourg de « réformer son système de formation des salaires, y compris le système d'indexation des salaires ».





Dans un deuxième temps, Thorsten Schulten illustre, sur base de l'expérience grecque, les conséquences de cette politique de crise menée par la Commission européenne. Avec l'abolition du principe de faveur (*Günstigkeitsprinzip*) des conventions collectives à l'échelle de l'entreprise, des déclarations d'obligation générale des conventions collectives, et la diminution des salaires minima conventionnels au niveau légal, la consommation privée grecque a connu un effondrement, entraînant un risque de déflation qui s'est propagé à l'ensemble de l'Union européenne. Par conséquent, la croissance économique s'est davantage ralentie et le taux de chômage a explosé.

Face à l'échec des mesures préconisées par la Commission européenne, Thorsten Schulten expose en guise de conclusion des solutions plus appropriées afin de sortir l'Union européenne du marasme économique :

- Relance de la politique salariale et renforcement des institutions impliquées dans la négociation de conventions collectives
- Une politique de salaire minimum à l'échelle de l'Union européenne avec des salaires minima d'un montant équivalant à au moins 60% du salaire médian national
- Une campagne européenne pour le renforcement des conventions collectives, notamment en favorisant les conventions collectives sectorielles et en recourant plus fréquemment aux déclarations d'obligation générale
- Et, afin de prévenir une trop forte dépendance vis-à-vis des États et des institutions européennes en matière de politique salariale, un renforcement des syndicats.

Luxembourg, le 20.04.2016

communiqué N°12

